

CREPIM

Société par Actions Simplifiée - 792 178 816 R.C.S. ARRAS
Siege social : Parc de la Porte Nord - rue Christophe Colomb.
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE France
Tél.: 03.21.61.64.00 Fax : 03.21.61.64.01
E-mail : contact@crepim.fr www.crepim.fr
SIRET 792 178 816 00015 / APE 7112B / T.V.A. FR85 792 178 816

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 10 Mai 2017

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° 1677/11/086 A

Et annexe de 2 pages

Matériau présenté par : ARMACELL
Rue des Trois Entités, 9 Z.I. Les Plénesses
B-4890 Thimister-Clermont
Belgique

Référence commerciale : ArmaFORM PET GFR70

Description sommaire : Mousse PET ignifugée sans halogène, mise en œuvre par extrusion et soudage.
Application Ferroviaire
Epaisseur nominale totale : 20 mm.
Masse volumique nominale : 70 kg/m³.
Masse surfacique nominale : 1,4 kg/m².
Coloris présenté : Vert.

Nature des essais : NF P 92-501 - Essai par rayonnement
NF P 92-505 – Essai de chute de gouttes

Référence des rapports d'essai : RE 1M 1677/11/086 A du 10/05/2017
RE 5M 1677/11/086 A du 10/05/2017

Classement :

M1

Durabilité du classement : Non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

« Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE »

A Bruay-la-Buissière, le 10 Mai 2017

Pour ordre, suppléant du Président, Franck POUTCH

Le Responsable de la classification

Skander KHELIFI

Thomas TURF

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.